

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 12.07.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** 1,4-dioxane
- **Code du produit:** 0484
- **No CAS:**
123-91-1
- **Numéro CE:**
204-661-8
- **Numéro index:**
603-024-00-5
- **Numéro d'enregistrement** 01-2119462837-26-XXXX
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Étape du cycle de vie**
- M Fabrication
- F Formulation ou emballage
- IS Utilisation sur sites industriels
- PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
- **Secteur d'utilisation**
- SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- SU9 Fabrication de substances chimiques fines
- SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)
- SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Catégorie du produit**
- PC19 Intermédiaire
- PC21 Substances chimiques de laboratoire
- **Catégorie de processus**
- PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
- PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
- PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
- PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
- PROC5 Mélange dans des processus par lots
- PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
- PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
- PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
- PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
- ERC1 Fabrication de la substance
- ERC2 Formulation dans un mélange
- ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 12.07.2023

Nom du produit: 1,4-dioxane

(suite de la page 1)

ERC6a Utilisation d'un intermédiaire

ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

· Emploi de la substance / de la préparation

Chimiques pour la recherche, le développement, la fabrication, produit chimique de laboratoire pour analyse.

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

Biosolve Chimie
20 Rue Roger Husson, 57260 Dieuze, France
Tel: +33 3 878 675 80/81/82/83/84/85
Email: info@biosolvechimie.com

Biosolve B.V.
Leenderweg 78, 5555 CE Valkenswaard, the Netherlands.
Tel: +31-(0)40-2071300
Fax: +31-(0)40-2048537
Email: info@biosolve-chemicals.com

· Service chargé des renseignements: Département de la sécurité du produit.

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centres Antipoison et de Toxicovigilance, Tel.:

ANGERS	02 41 48 21 21
BORDEAUX	05 56 96 40 80
LILLE	0800 59 59 59
LYON	04 72 11 69 11
MARSEILLE	04 91 75 25 25
NANCY	03 83 22 50 50
PARIS	01 40 05 48 48
STRASBOURG	03 88 37 37 37
TOULOUSE	05 61 77 74 47

Pour les numéros de téléphone d'urgence des centres antipoison en Europe, se il vous plaît utiliser ce lien:
<http://www.eapcct.org/>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Carc. 1B H350 Peut provoquer le cancer.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 12.07.2023

Nom du produit: 1,4-dioxane

(suite de la page 2)



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS02



GHS07



GHS08

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H350 Peut provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

EUH019 Peut former des peroxydes explosifs.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 12.07.2023

Nom du produit: 1,4-dioxane

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.1 Substances**
- **No CAS Désignation**
CAS: 123-91-1 1,4-dioxane
- **Code(s) d'identification**
- **Numéro CE:** 204-661-8
- **Numéro index:** 603-024-00-5

· **SVHC**

CAS: 123-91-1 | 1,4-dioxane

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 12.07.2023

Nom du produit: 1,4-dioxane

(suite de la page 4)

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 123-91-1 1,4-dioxane

VLEP	Valeur momentanée: 140 mg/m ³ , 40 ppm Valeur à long terme: 73 mg/m ³ , 20 ppm C2, (11)
------	---

- **PNEC**
123-91-1
Eau douce 10 mg/l
Sédiment d'eau douce 37 mg/kg
Eau de mer 0,67 mg/l
Dégagement intermittent d'eau 10 mg/l
Station d'épuration des eaux usées 2700 mg/l
Sol 0,153 mg/kg

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 12.07.2023

Nom du produit: 1,4-dioxane

(suite de la page 5)

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

Type de Filtre recommandé: Filtre A

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains:**

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Contact total

Matériel: caoutchouc butyle

épaisseur minimum: 0,7 mm

Délai de rupture: 480 min

Contact par éclaboussures Matériel: Viton®

épaisseur minimum: 0,7 mm

Délai de rupture: 120 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Butylcaoutchouc**

· **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Caoutchouc fluoré (Viton)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 12.07.2023

Nom du produit: 1,4-dioxane

(suite de la page 6)

· **Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· État physique	Liquide
· Couleur:	Incolore
· Odeur:	Genre éther
· Seuil olfactif:	Pas de données disponibles
· Point de fusion/point de congélation:	11,8 °C
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	101,3 °C
· Inflammabilité	Facilement inflammable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	1,9 Vol %
· Supérieure:	22,5 Vol %
· Point d'éclair	12 °C
· Température d'auto-inflammation	375 °C
· Température de décomposition:	Pas de données disponibles
· pH	6-8
· Viscosité:	
· Dynamique à 20 °C:	1,2 mPas
· Solubilité	
· l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	-0,56864
· Pression de vapeur à 20 °C:	41 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,03 g/cm ³
· Densité relative	Pas de données disponibles
· Densité de vapeur:	Pas de données disponibles

· **9.2 Autres informations**

· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Pas de données disponibles

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 12.07.2023

Nom du produit: 1,4-dioxane

(suite de la page 7)

· Propriétés explosives:	Peut former des peroxydes explosifs.
· Solvants organiques:	100,0 %
· Teneur en substances solides:	0,0 %
· Masse moléculaire	88,11 g/mol
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Pas de données disponibles

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 12.07.2023

Nom du produit: 1,4-dioxane

(suite de la page 8)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 123-91-1 1,4-dioxane

Oral	LD50	5.700 mg/kg (souris)
Dermique	LD50	7.600 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	46 mg/l (rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Peut provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (classification selon liste): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 12.07.2023

Nom du produit: 1,4-dioxane

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

HP3	Inflammable
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP7	Cancérogène
HP15	Déchet capable de présenter une des propriétés dangereuses susmentionnées que ne présente pas directement le déchet d'origine.

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR, IMDG, IATA** UN1165

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR** UN1165 DIOXANNE
· **IMDG, IATA** DIOXANE

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**



· **Classe** 3 (F1) Liquides inflammables.
· **Étiquette** 3

· **IMDG, IATA**



· **Class** 3 Liquides inflammables.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 12.07.2023

Nom du produit: 1,4-dioxane

(suite de la page 10)

· Label	3
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Polluant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 33 · No EMS: · Stowage Category	Attention: Liquides inflammables. F-E,S-D B
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	1L Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	2 D/E
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	1L Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

la substance n'est pas comprise

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 12.07.2023

Nom du produit: 1,4-dioxane

(suite de la page 11)

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

la substance n'est pas comprise

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

la substance n'est pas comprise

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

la substance n'est pas comprise

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

la substance n'est pas comprise

· **Prescriptions nationales:**

· **Indications sur les restrictions de travail:**

Le personnel ne doit pas être exposé à cette substance dangereuse. Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

CAS: 123-91-1 | 1,4-dioxane

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Contact:**

Austria German Vergiftungsinformationszentrale 01 406 43 43 <http://www.goeg.at/de/VIZ>

Belgium French Centre antipoison 070 245 245 <http://www.centreantipoisons.be>

Dutch Antigif centrum 070 245 245 <http://www.antigifcentrum.be>

German Giftinformationszentrum 070 245 245 <http://www.poissoncentre.be>

Bulgaria* Bulgarian Токсикологични центрове 02 9154 411 <https://pirogov.eu/bg>

Croatia* Croatian Centar za kontrolu otrovanja +385 1 2348 342 <https://www.imi.hr/en/jedinica/poison-control-centre>

Czech Rep Czech Toxikologické informační středisko +420 224 91 92 93; +420 224 91 54 02 <http://www.tis-cz.cz>

Denmark Danish Giftlinien +45 8212 1212 <https://www.bispebjerghospital.dk/giftlinien>

Estonia Estonian Mürgistusteabekeskus 16662; +372 7943 794 <https://www.16662.ee>

Finland Finnish Myrkytystietokeskus 0800 147 111; +358 9 471 977 <http://www.hus.fi/sairaanhoito/sairaanhoitopalvelut/myrkytystietokeskus/Sivut/default.aspx>

France French Angers +33 2 41 48 21 21 <http://www.centres-antipoison.net/angers/index.html>

Bordeaux +33 5 56 96 40 80 <http://www.centres-antipoison.net/bordeaux/index.html>

Lille +33 0800 59 59 59 <http://www.centres-antipoison.net/lille/index.html>

Lyon +33 4 72 11 69 11 <http://www.centres-antipoison.net/lyon/index.html>

Marseille +33 4 91 75 25 25 <http://www.centres-antipoison.net/marseille/index.html>

(suite page 13)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 26.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 12.07.2023

Nom du produit: 1,4-dioxane

(suite de la page 12)

Nancy +33 3 83 22 50 50 <http://www.centres-antipoison.net/nancy/index.html>
 Paris +33 1 40 05 48 48 <http://www.centres-antipoison.net/paris/index.html>
 Strasbourg +33 3 88 37 37 37 <http://www.centres-antipoison.net/strasbourg/index.html>
 Toulouse +33 5 61 77 74 47 <http://www.centres-antipoison.net/toulouse/index.html>
 Germany German Berlin +49 30 19240 <https://giftnotruf.charite.de>
 Bonn +49 228 19240 <http://www.gizbonn.de/index.php?id=272>
 Erfurt +49 361 730730 <https://www.ggiz-erfurt.de/home.html>
 Freiburg +49 761 19240 <https://www.uniklinik-freiburg.de/giftoberatung.html>
 Göttingen +49 551 19240 <https://www.giz-nord.de/cms/index.php>
 Homburg/Saar +49 6841 19240 [http://www.uniklinikumsaarland.de/de/einrichtungen/
k l i n i k e n _ i n s t i t u t e / k i n d e r _ u n d _ j u g e n d m e d i z i n /
informations_und_behandlungszentrum_fuer_vergiftungen_des_saarlandes](http://www.uniklinikumsaarland.de/de/einrichtungen/kliniken_institute/kinder_und_jugendmedizin/informations_und_behandlungszentrum_fuer_vergiftungen_des_saarlandes)
 Mainz +49 6131 19240 <http://www.giftinfo.uni-mainz.de/index.php?id=24807>
 München +49 89 19240 <http://www.toxinfo.med.tum.de>
 Greece Greek κέντρο δηλητηριάσεων +30 213 200 9000 <http://www.aglaiakyriakou.gr/>; <http://0317.syzefxis.gov.gr>
 Hungary Hungarian Egészségügyi Toxikológiai Tájékoztató Szolgálat +36 6 80 20 11 99; +36 06 1 476 6464 <http://www.okbi.hu/page.php?trid=1&dz=103>
 Italy Italian Bergamo +39 800 88 33 00 [http://www.asst-pg23.it/section/259/Tossicologia_
_Centro_antiveleni](http://www.asst-pg23.it/section/259/Tossicologia_Centro_antiveleni)
 Firenze +39 55 794 78 19 <http://www.antiveleni.altervista.org>
 Milano +39 2 661 01 029 <http://www.centroantiveleni.org>
 Pavia +39 382 244 44 <http://www-3.unipv.it/reumatologia-tossicologia/cav>
 Napoli +39 81 747 28 70
 Foggia +39 881 732 326
 Roma +39 6 685 93 726 / +39 6 499 78 000 / +39 6 305 43 43 [http://www.corso-primo-soccorso-
roma.it/centri/antiveleno-lazio.html](http://www.corso-primo-soccorso-roma.it/centri/antiveleno-lazio.html)
 Ireland English Poisons information Centre of Ireland +353 1 809 21 66 <http://www.poisons.ie/Public>
 Latvia* Latvian Saindēšanās informācijas centri +371 670 00 610 <https://www.aslimnica.lv/lv>
 Russian Латвия +371 67000610 <https://www.aslimnica.lv/lv>
 Lithuania Lithuanian Apsinuodijimų informacijos biuras + 370 5 236 20 52 <http://www.apsinuodijau.lt>
 Luxembourg German Giftinformationszentrum +49 800 255 00 <http://www.poisoncentre.be>
 French Centre antipoison +352 800 255 00 <http://www.centreantipoisons.be>
 Netherlands Dutch 31 (0)88 755 8 <https://www.productnotificatie.nl>
 Norway Norwegian Giftinformasjonen +47 22 59 13 00 <https://helsenorge.no/Giftinformasjon>
 Poland Polish Kraków +48 12 411 99 99 <http://www.oit.cm.uj.edu.pl>
 Gdansk +48 58 682 04 04 <http://www.pctox.pl/news.php>
 Poznań +48 61 847 69 46 http://www.raszeja.poznan.pl/oddzialy/oddzial_toksykologiczny
 Warszawa +48 607 218 174 okzit@burdpi.pol.pl
 Portugal Portuguese Centro de Informação Antivenenos +351 808 250 143 <http://www.inem.pt>
 Romania Romanian CNMRMC +40 213 183 606 infotox@insp.gov.ro
 Spitalul Clinic de Urgenta Bucuresti +40 215 992 300 int. 291
spital@urgentaflorasca.ro
 Spitalul Clinic Judetean de Urgenta Targu Mures +40 265.212.111
secretariat@spitjudms.ro
 Russia Russian Горячая линия Министерства здравоохранения +7 495 628 4453; +7 495 627 2944
<http://rospotrebnadzor.ru>
 Serbia Serbian Nacionalni centar za kontrolu trovanja +381 11 3608 440 <http://www.vma.mod.gov.rs/sr-lat/>

(suite page 14)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 26.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 12.07.2023

Nom du produit: 1,4-dioxane

(suite de la page 13)

specijalnosti/centri/nacionalni-centar-za-kontrolu-trovanja

Slovak Rep Slovak Národné toxikologické informačné centrum +421 2 5477 4166 <http://www.ntic.sk>

Spain Spanish Servicio de Información Toxicológica +34 91 562 04 20 https://www.administraciondejusticia.gob.es/paj/publico/ciudadano/informacion_institucional/organismos/instituto_nacional_de_toxicologia_y_ciencias_fo_renses/servicios/info_toxicologica/que_es_sit/ut/p/c5/04_SB8K8xLLM9MSSzPy8xBz9CP0os3g_A1cjCydDRwMDUwNLA08nwzAvM0cza_8gM6B8pFm8mae_rqWdQsImJcaiLiYGncViYa4CHR4GBiQExug1wAEdCusNBrsWpwsLUACKPy3WuRvjlg83wy5sQ0G8CtR-P_w_8_8_n_N_T_9_Q_t_y_Q_y_M_M_M_j_0_z_A_9_I_V_F_Q_H_Y_1_8_l_4/_d_l_3/_d_3/_L2dJQSEvUUt3QS9ZQnZ3LzZftjBFMjhCMUEwMDUwOTBJQjFWSjZBNjBPTjA!/?itemId=45381

Sweden Swedish Giftinformationscentralen +46 10 456 6700 <https://giftinformation.se>

Switzerland German Giftinformationszentrum 145 <http://toxinfo.ch>

French Centre antipoison 145 <http://toxinfo.ch>

Italian Centro Antiveneni 145 <http://toxinfo.ch>

United Kingdom English NHS Helpline 111 NHS Helpline - England and Wales: <http://www.nhs.uk/NHSEngland/AboutNHSservices/Emergencyandurgentcareservices/Pages/NHS-111.aspx>

· **Date de la version précédente:** 18.11.2021

· **Numéro de la version précédente:** 4

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Carc. 1B: Cancérogénicité – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 12.07.2023

Nom du produit: 1,4-dioxane

(suite de la page 14)

Annexe: Scénario d'exposition

· **Désignation brève du scénario d'exposition**

· **Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU9 Fabrication de substances chimiques fines

SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· **Catégorie du produit**

PC19 Intermédiaire

PC21 Substances chimiques de laboratoire

· **Catégorie du procédé**

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

· **Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC1 Fabrication de la substance

ERC2 Formulation dans un mélange

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC6a Utilisation d'un intermédiaire

ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

· **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

123-91-1

1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation industrielle

Groupes d'utilisateurs principaux: SU3

Secteurs d'utilisation finale: SU3, SU9, SU 10

Catégorie de produit chimique: PC19, PC21

Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15

Catégories de rejet dans l'environnement: ERC1, ERC2, ERC4, ERC6a, ERC6b

(suite page 16)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 12.07.2023

Nom du produit: 1,4-dioxane

(suite de la page 15)

2. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation professionnelle

Groupes d'utilisateurs principaux : SU 22

Secteurs d'utilisation finale: SU 22

Catégorie de produit chimique : PC21

Catégories de processus: PROC15

Catégories de rejet dans l'environnement: ERC2, ERC6a, ERC6b

· **Conditions d'utilisation**

· **Durée et fréquence** 5 jours de travail/semaine.

· **Travailleur**

Durée d'application : > 4 h

Fréquence d'utilisation : 220 jours/ an

· **Environnement**

Utilisation à l'intérieur.

Ne doit pas entrer en contact avec le sol, les eaux de surface et les eaux souterraines.

· **Paramètres physiques** Voir la section 9 de la fiche de données de sécurité

· **Etat physique** Liquide

· **Concentration de la substance dans le mélange**

Matière première.

Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

· **Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité** Conformément aux instructions d'utilisation.

· **Autres conditions d'utilisation**

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Observer la section 6 de la fiche de données de sécurité (mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle).

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

Eviter le contact avec les yeux.

Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.

Conserver à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.

· **Mesures de gestion des risques**

· **Protection du travailleur** Observer la section 7.1 et 8.1-8.2 de la fiche de données de sécurité

· **Mesures de protection organisationnelles**

Pendant l'utilisation, éviter le contact avec l'eau potable et / ou les aliments.

S'assurer que les activités ne sont effectuées que par des spécialistes ou un personnel autorisé.

S'assurer que le domaine de travail est bien organisé et éclairé avec suffisamment de place pour le traitement du produit écoulé.

Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé.

Observer la section 4 de la fiche de données de sécurité (mesures de premiers secours)

· **Mesures techniques de protection**

Prévoir un équipement électrique antidéflagrant.

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

· **Mesures personnelles de protection**

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

(suite page 17)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 12.07.2023

Nom du produit: 1,4-dioxane

(suite de la page 16)

Éviter tout contact avec les yeux.

Lunettes de protection hermétiques

Type de Filtre recommandé: Filtre A

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs, brouillards ou de gaz.

Assurer une ventilation adéquate.

Retirer toutes les sources d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui se accumulent en

former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent se accumuler dans les zones basses.

Pour une protection individuel, voir section 8.

· **Mesures de protection de l'environnement**

· **Air** L'air vicié est conduit dans un épurateur de gaz.

· **Eau** Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

· **Sol** Éviter le contact avec le sol et/ou les eaux souterraines pendant l'utilisation.

· **Remarques**

En cas de dispersion accidentelle du produit: se référer à la section 6 de la fiche de données de sécurité.

· **Mesures pour l'élimination**

S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

Évacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Procédés d'élimination**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale

· **Estimation de l'exposition**

· **Travailleur (cutané)**

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/tra>.

123-91-1

PROC1 long terme, dermique, systémique 0.016

PROC2 long terme, dermique, systémique 0.065

PROC3 long terme, dermique, systémique 0.016

PROC4 long terme, dermique, systémique 0.327

PROC5 long terme, dermique, systémique 0.131

PROC8a long terme, dermique, systémique 0.131

PROC8b long terme, dermique, systémique 0.327

PROC9 long terme, dermique, systémique 0.327

PROC15 long terme, dermique, systémique 0.016

La valeur calculée est inférieure au DNEL.

(suite page 18)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 12.07.2023

Nom du produit: 1,4-dioxane

(suite de la page 17)

Ratio de caractérisation des risques <1

· **Travailleur (inhalation)**

Informations détaillées relatives à l'évaluation de l'exposition sont disponibles sous <http://www.ecetoc.org/tra>.

123-91-1

PROC1 long terme, par inhalation, local < 0.001

PROC1 long terme, par inhalation, systémique < 0.001

PROC2 long terme, par inhalation, local 0.509

PROC2 long terme, par inhalation, systémique 0.502

PROC2 long terme, par inhalation, local 0.509

PROC2 long terme, par inhalation, systémique 0.502

PROC3 long terme, par inhalation, local 0.127

PROC3 long terme, par inhalation, systémique 0.126

PROC4 long terme, par inhalation, local 0.102

PROC4 long terme, par inhalation, systémique 0.101

PROC8b long terme, par inhalation, local 0.076

PROC8b long terme, par inhalation, systémique 0.075

PROC9 long terme, par inhalation, local 0.255

PROC9 long terme, par inhalation, systémique 0.251

PROC5 long terme, par inhalation, local 0.255

PROC5 long terme, par inhalation, systémique 0.251

PROC8a long terme, par inhalation, local 0.255

PROC8a long terme, par inhalation, systémique 0.251

La valeur calculée est inférieure au DNEL.

Ratio de caractérisation des risques <1

· **Environnement**

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée selon REACH article 14(3), annexe I, sections 3 (évaluation des risques pour l'environnement) et 4 (évaluation PBT/vPvB). Aucun danger n'ayant été identifié, une évaluation de l'exposition et une caractérisation des risques ne sont pas nécessaires (REACH annexe I section 5.0).

· **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

· **Guide pour l'utilisateur en aval**

Veuillez consulter les documents suivants@: ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Chapter R.12: Use descriptor system; ECHA Guidance for downstream users; ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Part D: Exposure Scenario Building, Part E: Risk Characterisation and Part G: Extending the SDS; VCI/Cefic REACH Practical Guides on Exposure Assessment and Communications in the Supply Chain; CEFIC Guidance Specific Environmental Release Categories (SPERCs).